

LE CAUE AVAIT PARTICIPÉ À LEUR PROGRAMMATION...

ILS ONT ÉTÉ LIVRÉS EN 2011 :

PROGRAMMATION DE BÂTIMENTS

DES ECOLES NEUVES

10 des 26 conventions signées en 2011 concernent des projets d'équipements destinés aux enfants. Particularité remarquable cette année : dans 7 cas sur 10 il s'agit de projets de construction neuve. Le CAUE a ainsi eu à réfléchir sur l'implantation et le programme d'une école maternelle neuve et d'un centre d'accueil / CLSH à **Savasse** (qui quitte le bâtiment mairie pour permettre à celle-ci de s'agrandir), et de trois écoles primaires : à **Besayes** (projet de 3 classes), à Margès pour le compte du **SIVOS Arthemonay-Margès**, et à Charols pour le **SIVOS des 3 Vallées**. Dans ce dernier cas, la commune de Charols, le SIVOS a, pour désigner son équipe de maîtrise d'oeuvre, opté pour une sélection sur «remise d'intentions architecturales» et ainsi pu choisir entre trois propositions.



Savasse - un scénario d'implantation de la maternelle

La commune de **Bonlieu-sur-Roubion** a quant à elle sollicité le CAUE sur la construction d'un restaurant scolaire, et celle de **La Garde-Adhémar** sur une réflexion préalable à la création de locaux destinés à une garderie périscolaire et à l'accueil de loisirs, sur un terrain proche de l'école maternelle.

LA QUALITÉ DES LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

A la suite de l'opération *Confort d'été* dans les équipements d'accueil du jeune enfant/EAJE impulsée en 2007, la Caisse d'Allocations Familiales/CAF de la Drôme poursuit ses actions en faveur du confort et de la santé des enfants en développant une démarche globale de respect de l'environnement. Le partenariat avec le CAUE et l'ADIL Information Energie

a donc été réactivé pour deux ans, avec l'objectif d'intégrer 6 axes prioritaires dans la construction et dans la gestion des équipements : confort d'hiver et d'été, qualité de l'air intérieur, acoustique, confort visuel et pollutions électromagnétiques. Pour 2011, les actions ont porté sur :
- la rédaction d'un cahier des charges de la qualité environnementale dans les projets de construction et de restructuration lourde des EAJE, à destination des maîtres d'oeuvre et des maîtres d'ouvrage,
- le suivi des projets EAJE qui seront livrés dans l'année à venir et une aide financière aux études techniques nécessaires à l'atteinte d'objectifs de résultats.
Ce travail s'est assorti de la définition de critères permettant à la CAF de bonifier les subventions des projets s'inscrivant dans la démarche.

ACTIVITÉ ECONOMIQUE ET ANIMATION LOCALE

Le CAUE a été sollicité cette année sur trois projets visant à créer ou conforter un commerce. A **Aucelon**, la commune veut construire un atelier pour son boulanger. Au-delà de la programmation des locaux, le travail du CAUE a porté sur l'insertion du futur petit bâtiment dans le village. A **Saint-Restitut**, le projet concerne la création d'un bar-restaurant dans une belle bâtisse communale, très bien située dans le village. A **Vercoiran** enfin, la commune vient d'acheter un ancien moulin pour y installer un bar-restaurant, assorti d'une épicerie de dépannage et d'un atelier de salaison. Le programme a été réfléchi avec le futur gérant. Dans tous ces dossiers, le travail s'est fait en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme.



Vercoiran - l'ancien moulin

ET AUSSI... D'AUTRES MISSIONS POUR :
CA du Pays de Romans (Peyrins), CC La Galaure, CC du Pays de Dieulefit, CC du Vercors, Chabeuil, Gîtes de France, Le Poët-Celard, Saillans, Vassieux-en-Vercors.

Crèche et logements
Saint-Laurent-en-Royans



arch : la Sorha (Société Rhodanienne d'Architecture), Valence (26)

Saint-Thomas-en-Royans



arch : Atelier 12 Architecture, Sébastien Soriano, Valence (26)

Salle des fêtes
Portes-en-Valdaine



arch : Aries AA Group, Valence (26)

Maison des associations
Mours-Saint-Eusèbe



arch : Patrice Abeille et Bernard Cogné, Romans-sur-Isère (26)

Extension groupe scolaire
(tranche 2) Hostun



arch : Bernard Cogné, Romans (26)



La Maison des Associations à Mours-Saint-Eusèbe - MO : commune de Mours-Saint-Eusèbe
architectes : Patrice Abeille et Bernard Cogné, Romans (26) (photo : agence Abeille-Cogné)

RAPPORT D'ACTIVITÉ

- L A
D R O
M E -

caue

2011

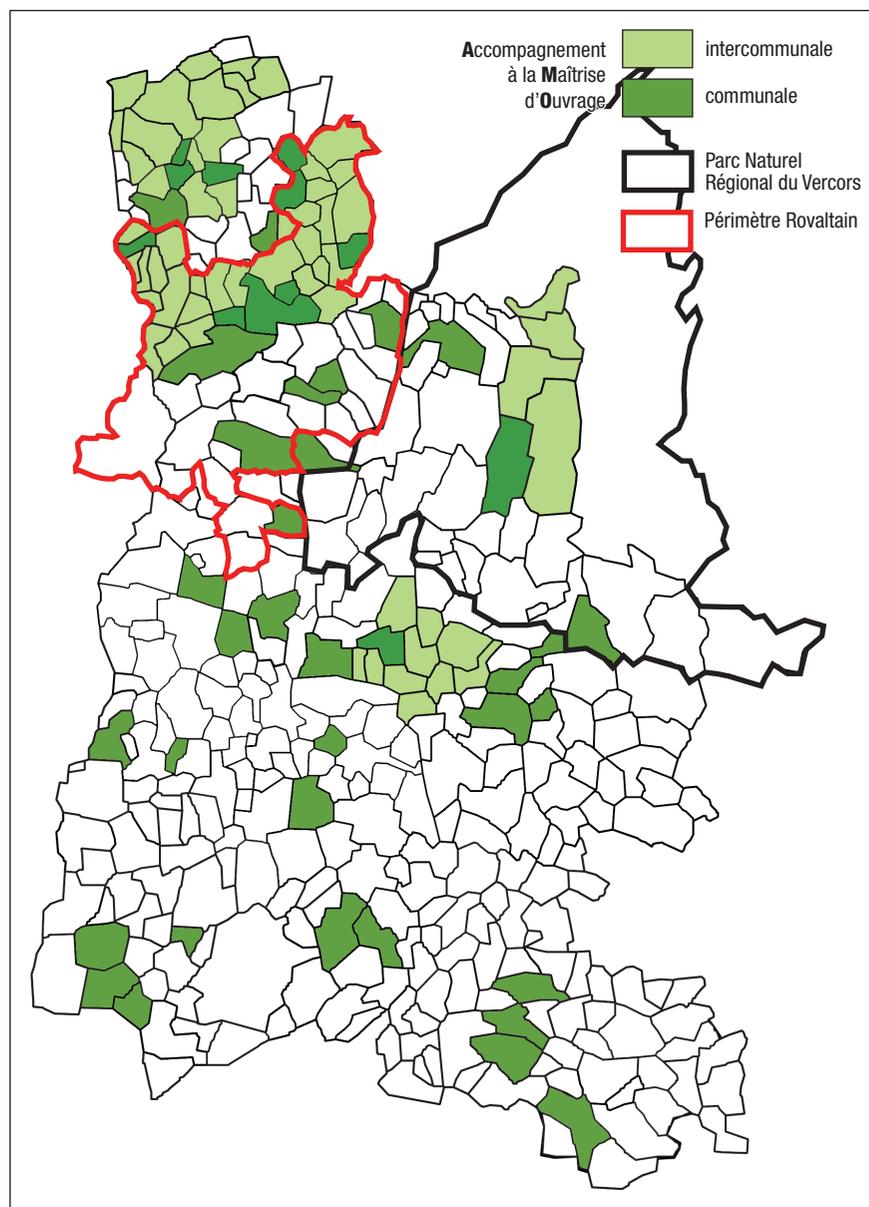
LES MISSIONS 2011.....	p 2
LES COMPTES 2011.....	p 3
MISSIONS POUR LE DÉPARTEMENT	p 3
CONSEIL AUX PARTICULIERS	p 3
ANIMATION - SENSIBILISATION - FORMATION ...	p 4 - 5
ACCOMPAGNEMENT À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ..	p 6 - 8
Urbanisme	p 6 - 7
Espaces publics.....	p 7
Programmation de bâtiments.....	p 8

2011 : un volume d'activité qui se stabilise

71 nouvelles missions d'accompagnement aux collectivités ont été signées en 2011 (69 en 2010) pour 48 communes et 9 intercommunalités différentes, auxquelles s'ajoutent diverses collectivités telles que le Syndicat Mixte Rovaltain, celui des Baronnies Provençales, ou encore le Parc naturel Régional du Vercors. Premier domaine d'intervention du CAUE, l'urbanisme se stabilise à hauteur de 40% du total de ses missions (28 sur 71). Toutes les échelles sont abordées, du grand territoire au quartier, en passant par la commune. En matière de document de planification, un nouveau pas est franchi cette année : l'accompagnement des communes qui s'engagent dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme inclut la rédaction de l'ensemble du cahier des charges de son étude et l'aide dans la procédure de choix de son bureau d'études.

Autre fait notable : le beau succès des rencontres organisées en janvier sur *Les conditions de réussite d'un aménagement de qualité*, et en octobre sur *L'habitat intermédiaire* : plus d'une centaine de participants à chaque fois.

MISSIONS 2011



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2011

Marie-Josée Faure, Christian Albiges, Claude Barneron, Monique Bescond, Frédérique Bompard, Robert Boursin, Christian Bovier, Claude Chovin, Présidente, André Gilles, Hubert Guichard, Laurent Haro, Philippe Lacoste, Marie Claude Lambert, Sophie Loubens, François Pégon, Danièle Pic, Dominique Quet, Jean Serret, Claude Vignon.

ÉQUIPE CENTRALE

Walter Acchiardi, Audrey Carreira-Xavier, Christine Coignet, Karine Dalverny, Aurélie Dubois, Karin Faulmann, Michèle Frémaux, Anne-Laure Julian, Perrine Juvin, Hélène Mayot, Sandrine Morel, Carole Ollier, Laurence Patois-Bedel, Jean-Luc Piolet, Robert Pleynet, Frédéric Poudevigne, Guillaume Sarti.

PERSONNEL COMMUN "HABITAT FAVENTINES"

Anne-Pascale Bastin, Salah Elkhali, Henriette Faure, Samia Haddou, Elisabeth Jaillot, Sébastien Jouët-Pastré, Thibault Lizé, Pierre Mariller, Marianne de Poncharra, Isabelle Souteyrat-Bréat.

INTERVENANTS LIBÉRAUX 2011

Olivier Cadart, Frédéric Chabert, Richard Chambaud, Jean-Marc Cottin, Eric Fatome, Olivier Foulquier, Stéphanie Frobert, Loïc Garaix, Ghislaine Giraud, Pascale Maupin, Eric Prangé, Vincent Rigassi, Richard Roman, Christophe Serraudie, Jean-François Tasté, Constance Tournay, Jean-Pierre Vettorello.

CONSEIL AUX PARTICULIERS

■ Dans le cadre de son rôle d'animation du réseau des architectes conseillers, le CAUE a organisé deux rencontres auxquelles étaient associés les services de l'Etat (architecte conseiller de la DDT, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine/STAP) :

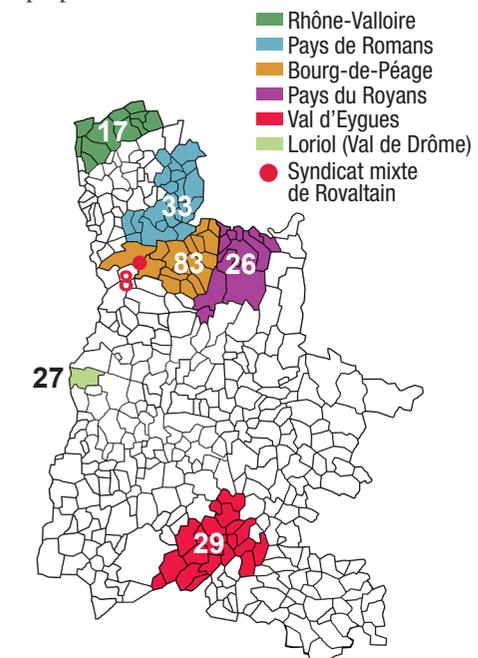
- la première en avril sur le thème du conseil aux lotissements,
- la seconde en novembre sur le rôle du conseiller et ses «attitudes» devant le particulier.

■ Conseil lotissement : la collaboration CAUE/DDT se poursuit dans les subdivisions de Valence (pour le nord du Département), et de Montélimar (sud) : 56 dossiers en 2011. Le conseil proposé aux collectivités associe réglementation et qualité urbaine, environnementale et architecturale.

■ Permanences au siège du CAUE : 160 particuliers reçus cette année.

Nombre de conseils dispensés par territoire en 2011*

* dans le cadre du nouveau dispositif où les collectivités missionnent en direct leur propre architecte conseiller.



LE DÉPARTEMENT



La proue ouest de la forêt de Saoû : Roche-Colombe

UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE SUR LA FORÊT DE SAOÛ

Conscient de la qualité paysagère du site et de son caractère emblématique, le Département de la Drôme a décidé la mise en place d'un observatoire photographique du paysage en forêt de Saoû. Cette démarche, qui croise un projet de territoire et le projet artistique d'un photographe, s'inscrit dans un programme national dont elle reprend la méthodologie. Le principe : réaliser des prises de vues qui seront par la suite re-photographiées dans le temps. L'objectif : analyser les transformations des espaces et le rôle des acteurs et des politiques qui en sont la cause afin, si besoin, de réorienter favorablement l'évolution des paysages. Au sein d'un

comité de pilotage, le CAUE a participé au choix des prises de vues, à la définition des thèmes à étudier : la perception du site, ses milieux naturels, habitats et paysages, son patrimoine, ses usages présents et passés, sa gestion actuelle et ses impacts.

ECO-CONDITIONNALITÉ DES AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Dans le cadre de son Plan d'action pour le développement durable, le Département par le biais de son Service économique, a souhaité soutenir les entreprises qui s'engagent dans des projets de construction intégrant une démarche de Qualité Architecturale & Environnementale. Il a pour cela défini, avec l'aide du Point Information Energie ADIL 26 et du CAUE, des règles d'éco-conditionnalité dans les aides qu'il apporte à l'immobilier d'entreprise. La qualité architecturale des bâtiments sera appréciée aux trois échelles de l'aménagement : le site, la parcelle et le bâti. Et le montant de l'aide attribuée sera fonction du niveau de performance (*base, performant, très performant*) atteint sur 10 cibles : accès et déplacements, relation au site, implantation sur la parcelle, énergie, confort thermique, matériaux, gestion de l'eau et des déchets, santé des occupants.

COMPTES

Une année 2011 positive à + 28.440 euros, grâce à une bonne maîtrise des dépenses et une activité soutenue.

Côté charges :

Les dépenses courantes sont quasiment stables : leur total n'évolue que de + 0.75% d'une année sur l'autre. Les charges de personnel restent le poste le plus important avec 934 K€, soit 75% du total. Le personnel est stable et les évolutions bien maîtrisées. Deux maternités ont nécessité remplacements et appui en stagiaires.

Côté produits :

Avec 918 K€, la taxe CAUE a battu tous les records en 2011. Phénomène prévisible car les règles de recouvrement ont changé et 2011 représente en fait une année et un tiers. Ceci a permis au Département de limiter sa subvention volontaire à 98 K€ (au lieu de 300 K€), assurant un produit garanti de 1.016.000 € en 2011.

Votée fin 2009, l'actualisation du barème d'adhésion et de participation des collectivités locales a eu en 2011 l'effet à la hausse escompté. Un effet qui se cumule avec une forte activité. Ainsi, adhésions et participations représentent cette année 221 K€, soit 18% du total des produits (contre 174 000 € et 14,6% en 2010).

Charges : 1.235.321 €, dont

- Achat : 24 173 €
- Services extérieurs et autres services : 271 051 €
- Charges de personnel et taxes : 934 183 €

Produits : 1.263.761 €, dont

- Taxe : 917 911 €
- Subvention Département : 98 089 €
- Adhésions + participations collectivités : 221 886 €

FORMATIONS

ETALEMENT URBAIN

Dans le cadre de l'Atelier Etallement Urbain de l'Université permanente de la FNCAUE, une rencontre s'est tenue à Valence sur le thème : "Acteurs et gouvernance des projets et de la planification aux différentes échelles territoriales". Au menu : - échanges d'expériences inter-CAUE lors de travaux en ateliers, - participation des élus et techniciens du projet de territoire du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche à une table-ronde animée par Martin Vanier. Hôtel du Département, Valence, 12 et 13 mai 2011



Travail en atelier : des participants studieux...

URBAX QUARTIERS NOUVEAUX

Pour le Département de l'Isère, le CAUE de la Drôme a animé une formation de deux jours sur l'élaboration de projets d'aménagement de quartiers nouveaux. Destinée aux acteurs impliqués dans le conseil aux collectivités (CAUE et Conseil général 38, Agence d'étude urbaine de la Région Grenobloise, SEM "T 38"), la session est basée sur une simulation informatique (le logiciel URBAX) autour d'un cas d'extension de ville moyenne. Jouant les rôles d'élus, promoteur privé ou opérateur public, les participants sont appelés à élaborer et mettre en oeuvre un projet d'aménagement afin de mieux appréhender les logiques d'acteurs et les outils de l'aménagement.

RENCONTRES :

«HABITER AUTREMENT : L'HABITAT INTERMÉDIAIRE, ENTRE HABITAT COLLECTIF ET HABITAT INDIVIDUEL»

Quels sont les éléments de réussite d'un projet d'habitat intermédiaire ? Comment réussir la densité ? Comment proposer des programmes d'habitat diversifiés qui répondent aux demandes différentes des ménages ? Ces questions étaient au coeur des réflexions des quelque 120 participants à la rencontre organisée par le CAUE le 3 novembre dernier à Pont-de-l'Isère. Une affluente révélatrice de l'intérêt suscité par ce thème de l'habiter autrement. Quatre exemples d'opérations illustraient le propos : logements en accession, comme à Valence et sur la commune des Chères dans le Rhône, ou programmes locatifs comme à Bourg-lès-Valence... et à Pont-de-l'Isère. Les participants ont ainsi pu avoir une visite commentée par son concepteur, l'architecte Christian Blachot, du quartier Le Bellevue 2.



Rencontre «Habiter autrement» à Pont-de-l'Isère

Un habitant de la Résidence 2000 construite à Valence il y a plus de dix ans est venu témoigner avec chaleur de la qualité de vie dans cet ensemble de 54 logements où les vues sur le parc voisin, les vastes terrasses privatives, l'absence de co-visibilité entre les logements, permettent d'allier qualité de vie et intimité avec densité.



HABITER AUTREMENT
L'habitat intermédiaire, entre habitat collectif et habitat individuel

Rencontre départementale

JEUDI 3 NOVEMBRE 2011 à 14H

Salle communale de Pont-de-l'Isère

caue

Invitation de la rencontre

"LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE L'AMÉNAGEMENT D'UN QUARTIER"

Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du suivi et de l'animation de la Charte pour un habitat durable initiée par le Département et co-signée en 2007 par l'Association des Maires, les opérateurs logement et de nombreux professionnels de l'aménagement et de la construction.

Comment, après un PLU aussi bien réfléchi soit-il, passer à l'opérationnel ? Certaines communes ont choisi d'approfondir leurs réflexions et de préciser leur programme d'aménagement et d'équipements publics par la mise en oeuvre d'études urbaines, parfois sur de vastes secteurs, parfois assorties d'une approche environnementale. Mais comment «passer à l'acte» sans trahir ses objectifs initiaux ? avec quels acteurs ? et quels outils ? qu'en est-il du risque financier ? Ces questionnements partagés par de nombreux élus ont été au centre des échanges de la rencontre qui a réuni à Livron le 27 janvier 2011 près d'une centaine de participants. La présentation d'exemples concrets : une Zone d'Aménagement Concertée/ZAC à Bourg-lès-Valence, deux

Projets Urbains Partenariaux/PUP à Valence et Livron, un lotissement communal avec démarche d'éco-quartier à Livron... a permis d'alimenter le débat. M. Fatome, professeur de droit à l'Université Paris X, s'est prêté au jeu des questions-réponses et a apporté un éclairage juridique sur ces différents outils.

Rencontre

Les conditions de réussite de l'aménagement d'un quartier

27 janvier 2011 - Livron

quels acteurs ? quels outils ? quels montages opérationnels ?

Rencontre organisée en partenariat avec le Département de la Drôme

PÉDAGOGIE EN MILIEU SCOLAIRE

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE INDUSTRIEL

Dans le cadre d'un Parcours de sensibilisation à l'histoire des arts proposé par la Délégation à l'action culturelle de l'Académie de Grenoble aux enseignants du secondaire de Drôme et d'Ardèche, les CAUE des deux départements ont organisé une session de deux journées de formation sur le thème «architecture et patrimoine industriel». Les visites du site de la Cartoucherie et de la friche militaire de Latour-Maubourg en Drôme, et celle de la «Cité Blanche» des cimenteries Lafarge en Ardèche, ont alimenté des interventions et des échanges sur «ce qui fait patrimoine», sur «l'architecture industrielle», et sur les notions de reconversion et réappropriation d'un lieu et de sa mémoire...



Visite de la La Cartoucherie à Bourg-lès-Valence

VILLES UTOPIQUES

Dans le cadre du cycle "Villes utopiques", programmé par le Lux, scène nationale de Valence, le CAUE et la Maison de l'Architecture de la Drôme ont organisé trois soirées : le 12 mai : présentation par Bruno Queysanne, sociologue à l'Ecole d'Architecture de Grenoble, du film "Chandigarh le devenir d'une utopie" le 19 mai : projections de documentaires sur des utopies urbaines : "Le Familistère de Guise : une cité radieuse au XIXe siècle", "Dans la maison radieuse" sur l'unité d'habitation de Le Corbusier à Rezé... le 26 mai : la projection de "Les Hauts de Valence : le Plan, roman d'un quartier" a été suivi d'une intervention de André Solnais, adjoint à l'urbanisme de la ville de Valence.

Sur ce même thème des "Villes utopiques", le CAUE est intervenu en mars-avril dans une classe de première S du lycée Jules Algod de Valence, et dans une classe de 3^{ème} du collège Fernand Berthon de Saint-

Rambert-d'Albon.

A Saint-Rambert, l'intervention en classe a été suivie d'une projection/débat au Lux de "Brazil". Avec le service d'art et d'histoire de Valence aggro, les collégiens ont également pu visiter le quartier de Valensolles, inspiré des cités-jardins.

ARCHITECTURE projections

villes utopiques

3 soirées conférence film-débat documentaire

documentaires 18h-19h30 20h-20h45

films-débats 18h et 20h

caue

«ECO-CHOIX AU COLLEGE»

«Dans le cadre du Plan d'Actions pour la prise en compte du Développement Durable dans les bâtiments départementaux, le CAUE a assuré, en lien avec l'ADIL Information Energie, l'animation d'un groupe de travail réunissant différents partenaires de l'Education Nationale de l'Académie de Grenoble, mobilisés autour de l'Education au Développement Durable (EDD).

Ce groupe a proposé au Département que la sensibilisation des collégiens à un usage raisonné de leur établissement prenne la forme d'un appel à projets éco-responsables. Ce dernier, intitulé en 2011 «Bien vivre au collège» a été rebaptisé pour la prochaine rentrée scolaire (2012-2013) : Eco-choix au collège. Il est proposé aux élèves de réfléchir sur le fonctionnement de leur collège en tant que bâtiment et sur leurs comportements en tant qu'usagers d'un espace collectif. Pour cela il leur est demandé : - d'une part, d'identifier un problème d'usage au sein de l'établissement (ex : production de déchets, consommation d'eau, de papier...) et de proposer des actions éco-responsables pour y remédier - d'autre part, de mettre en oeuvre ces actions avant la fin de l'année scolaire et de les valoriser au travers d'un support visuel (diaporama, montage, collage, vidéo...) dressant un portrait vivant, original et convaincant du collège.

PUBLICATIONS

LE PLU : UN OUTIL AU SERVICE DE LA QUALITE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Huit pages pour rappeler et illustrer à travers d'exemples drômois que le PLU est ce moment privilégié où une collectivité définit ses objectifs de qualité et met en place les outils nécessaires pour les atteindre : les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le Règlement. Document conçu et réalisé par le CAUE de la Drôme, avec le soutien du Département de la Drôme, Document téléchargeable sur le site du CAUE

LE PLAN LOCAL D'URBANISME/PLU

UN OUTIL AU SERVICE DE LA QUALITE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

caue

2011

FICHES FIN DE CHANTIER

Neuf nouvelles «web fiches» Fin de chantier ont été mises en ligne cette année sur le site du CAUE : deux exemples d'espaces publics et sept bâtiments publics de qualité dans la production architecturale et urbaine drômoise. Fiches réalisées en collaboration avec la Maison de l'Architecture de la Drôme site du caue : <http://caue.dromenet.org>



Le théâtre de verdure à Allan

URBANISME

NOUVEAU CAP FRANCHI EN 2011 EN MATIÈRE DE DOCUMENTS DE PLANIFICATION : LE NOMBRE DE MISSIONS AUGMENTÉ NETTEMENT ET LEUR CONTENU ÉVOLUE DANS LE SENS D'UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES COMMUNES

DES CAHIERS DES CHARGES DE PLU

A **Chabrillan** dans le Val de Drôme, comme à **Chamaret** dans le Pays de Grignan, le travail du CAUE a consisté à "alimenter" le cahier des charges du PLU. Dans ces deux communes qui ont en commun la volonté de préserver une identité fortement liée à la valeur patrimoniale de leur village et de leur paysage, des réunions thématiques ont permis de réfléchir sur des formes d'habitat plus diversifiées, moins consommatrices de foncier, et respectueuses de cette identité.

Andancette, Margès, Montrigaud, La Motte-de-Galaure, Crépol Saint-Laurent-en-Royans, et Chateaudouble ont été parmi les premières communes à demander au CAUE de les assister dans l'élaboration de l'ensemble du cahier des charges de leur PLU puis dans la procédure de choix de leur bureau d'études. A **Andancette**, qui doit mettre son PLU en compatibilité avec les orientations du SCoT des Rives du Rhône, le travail du CAUE faisait suite à une mission d'accompagnement d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme/AEU portant sur l'ensemble du territoire communal.

DES TERRITOIRES DE PROJET

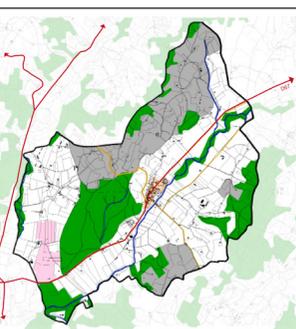
Dans le cadre de son projet de territoire, la **CC du Pays de l'Hermitage** s'est donnée pour objectif un développement harmonieux et durable, c'est-à-dire respectueux des paysages et du patrimoine. Parmi les actions définies :
- procéder à une analyse croisée des documents d'urbanisme des communes afin d'en tirer des cohérences et des principes d'urbanisation à l'échelle du territoire, qui puissent ensuite être présentés dans un document de type "porter à connaissance" de la CCPH.
- réaliser une *charte architecturale et paysagère* pour, d'une part, faire émerger une culture collective et un sentiment d'appartenance au territoire, d'autre part, disposer d'un guide permettant une meilleure prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement et de construction.

Le CAUE a animé le travail d'un groupe d'élus pour définir le contenu du cahier des charges d'une étude qui intègre la réalisation du porter à connaissance, celle de la charte paysagère, et une réflexion prospective sur l'évolution des compétences de la CCPH en matière d'aménagement. Le bureau d'étude a été désigné en juin 2012.



Gervans et Erôme - vue depuis le belvédère de Pierre-Aiguille à Tain-l'Hermitage

Le **Syndicat Mixte du SCoT Rovaltain Drôme Ardèche** a sollicité l'accompagnement des CAUE de Drôme et Ardèche pour l'élaboration de son diagnostic de territoire. Le travail a consisté, à partir de l'analyse des études existantes, à mettre en évidence les enjeux majeurs du SCoT dans les domaines du paysage et des formes urbaines. L'identification et la qualification des paysages ont été réalisées à l'échelle des 9 entités territoriales définies par l'*Etat initial de l'environnement*. Des exemples d'opérations issus de ces différentes entités (reconquêtes de centres bourgs, formes d'habitats denses...) ont ensuite permis d'illustrer les enjeux d'un urbanisme durable : gestion de la ressource foncière, déplacements, maîtrise de l'énergie, mixité sociale...



Crépol - extrait du cahier des charges du Plan Local d'Urbanisme

DES QUARTIERS DE TAILLES VARIABLES

Désireuse de réaliser un programme de logements sur un terrain de 5 600 m² qu'elle venait d'acquérir en bordure du village, la commune de **Saint-Avit** (env. 300 hab.) a demandé au CAUE de l'aider à définir les principes d'aménagement et les conditions techniques, règlementaires et opérationnelles de sa mise en oeuvre. Des scénarios spatiaux ont été esquissés et le coût des équipements (VRD et espaces publics) a été estimé. La commune, qui souhaite la création de locatifs, réfléchit au choix de son opérateur.

En 2002, la commune d'**Hostun** lançait une réflexion sur le devenir des terrains situés au sud de son village de Saint-Martin. En 2005, une première phase d'aménagement aboutissait à la création d'un quartier comprenant une quarantaine de logements et trois commerces, en continuité du tissu existant. En 2011, la commune a décidé de poursuivre l'urbanisation vers le sud avec les mêmes principes : qualité des espaces publics, diversité des formes bâties et des typologies de logements, mixité des fonctions. Et comme dans la première tranche, elle a choisi de réaliser l'opération d'aménagement en régie. Les terrains (au total : 2,6 ha) sont privés. La commune a, d'une part, délégué à l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes/EPORA son droit de préemption sur les terrains concernés, d'autre part, demandé au CAUE de l'aider à préciser ses éléments de



habitat collectif équipements
individuel groupé stationnement
individuel pur 1^{ère} phase réalisée

Hostun : principes d'aménagement quartier sud

ESPACES PUBLICS

programme. Sur la base de ces éléments :
- l'EPORA a réalisé un bilan financier prévisionnel,
- une consultation a été lancée pour une mission intégrant la définition du projet spatial, la maîtrise d'oeuvre des espaces publics et la réalisation du dossier de permis d'aménager.
L'équipe de maîtrise d'oeuvre a été choisie en juin 2012. Le travail est en cours.

La commune de **Romans** et la **CA du Pays de Romans** ont demandé au CAUE de les assister dans leurs réflexions préalables à l'urbanisation du secteur ouest de Romans (plus de 80 ha). La démarche se plaçait dans la perspective d'une révision du PLU de Romans et de la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation/OAP sur le secteur. Le CAUE a précisé et traduit spatialement les divers éléments de programme : relocalisation de la foire et création d'un parc d'activités économiques, extension de l'hôpital, création d'une déchetterie, implantation d'habitat et de commerces, construction d'une école, création d'un pôle de transport multimodal, création d'un parc urbain...
Sur la base d'un pré-programme validé par les élus, d'une synthèse des études déjà effectuées sur le secteur et d'une analyse urbaine et paysagère du site, le CAUE a ensuite proposé trois scénarii d'aménagement du secteur. En prélude à l'engagement de la première phase de ce vaste projet de développement, la commune a lancé une étude de requalification de l'entrée ouest de la ville.



Quartier Ouest - Romans-sur-Isère

ET AUSSI :

Réflexion amont à planification : Aubres, Parnans, Saint Barthélémy-de-Vals.

Cartes communales : Montlaur-en-Diois, Saint-Roman.

Quartiers : Granges-les-Beaumont, Châteauneuf-sur-Isère, Crest, Drôme Aménagement Habitat (Saint-Laurent-en-Royans), Erôme, Saint-Jean-en-Royans, Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Autres : Syndicat Mixte des Baronnie Provençales

MONTBRUN LES BAINS : LE PATRIMOINE AU COEUR DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Montbrun-les-Bains est répertorié parmi les *plus beaux villages de France*. Soucieux de conserver ce label et d'améliorer le fonctionnement de leur bourg, les élus ont engagé une démarche intégrant :
- d'une part : un programme de mise en valeur de l'ensemble des espaces publics du noyau médiéval (placettes, calades...) et des faubourgs XIX^e traversés par la RD 542,
- d'autre part : une étude visant à préciser les conditions d'une bonne insertion de constructions nouvelles dans des îlots, aujourd'hui ruinés, du coeur médiéval. Sur la base d'un cahier de charges rédigé avec l'aide du CAUE, les deux volets de l'étude ont été confiés à une même équipe regroupant l'ensemble des compétences requises.

Sur les espaces publics : après la définition d'un schéma général d'aménagement, une première phase de travaux portant notamment sur la place du Beffroi, espace le plus emblématique du centre historique, devrait débuter fin 2012.
Sur les îlots du coeur médiéval : des principes d'implantation et des principes constructifs ont été définis dans un «cahier de recommandations». Destiné à ceux qui veulent construire dans le centre, il servira aussi de guide aux élus et au service de l'Architecte des Bâtiments de France.



Montbrun - La rue du Faubourg

LA TRAVERSEE D'ALLEX

La RD 93 traverse le village d'Allex d'est en ouest en créant une véritable coupure du territoire. Sécuriser cette traversée, renforcer les cheminements doux, requalifier et rendre accessibles les espaces publics jouxtant la voie et notamment l'esplanade Saint-Joseph, accompagner par un traitement approprié la construction prévue d'un programme de logements :

ET AUSSI :

Barnave, La Baume Cornillane, Marches, Mours-Saint-Eusèbe, Romans-sur-Isère, Saint-Christophe-et-le-Laris, Saint-Sauveur-le-Gouvernet, Venterol.

tels sont les objectifs majeurs du projet communal. Après la rédaction du cahier des charges de l'étude, le CAUE a proposé à la commune de lancer une consultation «avec remise de prestation» indemnisée. Trois équipes pré-sélectionnées ont ainsi été invitées à produire une «intention d'aménagement» sous la forme de trois feuillets A3. Les élus ont alors fait leur choix sur la base d'idées directrices qui leur semblaient le mieux convenir à leurs attentes. Des idées à faire évoluer ensuite dans un travail conjoint...

D'UNE PLACETTE... À L'ENSEMBLE DU VILLAGE : PIEGROS LA CLASTRE

Confirmer la place de la Fontaine dans son rôle de principale place publique du village, la mettre en réseau avec les autres espaces publics : tels sont les objectifs du projet de **Piégnos-la-Clastre**. Ce projet intègre d'importantes mutations en cours : une école neuve, une ancienne cour d'école qui s'ouvre au public et vient prolonger la place de la Fontaine, une mairie dont les accès et abords doivent être revus, une nouvelle zone à urbaniser tout proche de là... Confié à un paysagiste, le projet d'aménagement inclut un plan de mise en accessibilité.



Piégnos - La place de la Fontaine